ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1047

présenté par M. Garrigue

ARTICLE 16 BIS

À la première phrase de l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , et à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les délais proposés sont trop courts.